



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 89321

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur le rapport 2010 de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale et plus précisément sur la partie concernant le système d'information de la branche maladie du régime général. En effet, selon la Cour des comptes, il apparaîtrait que le ministère de la santé à qui incombe la maîtrise d'ouvrage stratégique du système aurait été défaillant : celui-ci ne se serait pas acquitté de manière satisfaisante du rôle qui lui appartient à savoir la définition des orientations stratégiques. Aussi, il lui demande quelles sont les raisons de cette défaillance.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89321

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10506

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)